

Cher étudiant, chère étudiante,

Vous avez été affilié(e) au régime étudiant de Sécurité Sociale et quel que soit le centre Payeur que vous avez choisi, cette notice est là pour vous orienter au mieux dans vos différentes démarches à effectuer concernant votre protection sociale.

### ► MON ESPACE PERSO

Pour les affiliés **LMDE**, plus d'infos sur <http://www.lmde.fr>, vous pouvez créer votre compte sur **MyLMDE**.

Pour les affiliés **SMEREP**, plus d'infos sur [www.smerep.fr](http://www.smerep.fr), vous pouvez créer votre compte sur **My SMEREP**.

Cela vous permet :

- De consulter vos remboursements en ligne ;
- D'obtenir vos attestations en ligne ;
- De faire votre déclaration de médecin traitant en ligne ;
- De mettre à jour vos données personnelles.

Une permanence sera assurée du 8 au 29 juillet puis du 31 août au 10 septembre 2016 au Centre Pierre Mendès France.

### ► COMPLEMENTAIRE SANTE



La région Ile de France met en place une aide plafonné à 100€ pour les étudiants boursiers souhaitant souscrire à une complémentaire santé auprès de la **SMEREP** ou de la **LMDE**.

Les étudiants boursiers échelon 0 à 3 sont concernés, ainsi que les étudiants boursiers échelon 4 qui n'ont pu obtenir l'ACS ou la CMU-C.

Pour plus d'information, merci de vous rendre auprès de la **LMDE** ou de la **SMEREP** ou de consulter le site du [Conseil Régional Ile de France](http://www.conseil-regional-ile-de-france.fr).



*Vous êtes boursier échelon 5,6 ou 7 : d'autres dispositifs d'aide existent (ACS, CMU-C).  
Rendez-vous dans l'accueil de votre Centre Payeur pour plus d'informations*

### ► MES REMBOURSEMENTS SIMPLIFIES

Si c'est votre première affiliation, fournissez un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** à votre nom et votre **déclaration de choix de médecin traitant**.

Si vous l'avez envoyé l'an dernier et qu'il n'y a aucun changement, vous n'avez rien à faire de plus.

### ► MA CARTE VITALE 2

- Vous avez déjà une Carte Vitale, vous la conservez.  
Cependant, il faudra mettre à jour votre Carte Vitale **avant le 31 décembre 2016** **notamment** dans votre accueil LMDE ou SMEREP.
- Si c'est une **réinscription**, pensez à **mettre à jour votre Carte Vitale dans une borne, Centre de Sécu, pharmacie, Centre de Santé...**



#### **Vous n'avez pas de Carte Vitale :**

Demandez un formulaire photo auprès de votre Centre Payeur.

#### **Vous n'avez pas de numéro définitif de sécurité sociale :**

Demandez-le à votre Centre Payeur, (acte de naissance en français + passeport et visa long séjour ou titre de séjour en court de validité ou Carte Nationale d'Identité (CNI))

### ► COORDONNEES DE MON CENTRE DE SECU

**SMEREP** : [www.smerep.fr](http://www.smerep.fr)

**Accueil** : 54, Boulevard Saint Michel 75006 Paris  
RER Luxembourg ou Saint Michel

**Courrier** : 16, Bd du Général Leclerc 92115 Clichy Cedex

**LMDE** : [www.lmde.com](http://www.lmde.com) ou via MyLMDE

**Accueil** : 7 Rue Danton 75006  
M°Odéon ou RER Saint Michel

Plus d'adresses sur le site.

#### **Remboursements et correspondances :**

LMDE Assurance Maladie  
35070 Rennes Cedex 09